

Retour en toute sécurité à l'instruction en personne et Plan de continuité des services Conseils pour l'addendum 2023

Les LEA sont tenus de mettre à jour le plan de retour en toute sécurité à l'instruction en personne et de continuité des services tous les six mois jusqu'à **30 septembre 2023**. À chaque fois, les agences locales d'éducation (LEA) doit solliciter l'avis du public sur le plan et toute révision et doit tenir compte de cet avis. Le but du plan est de tenir les parties prenantes informées.

Chaque LEA doit compléter l'addendum et le télécharger sur ePlan dans la bibliothèque de documents de la LEA et le publier sur le site Web de la LEA. (**1er mars et 15 septembre**). Comme pour l'élaboration du plan, toutes les révisions doivent être éclairées par les commentaires de la communauté et examinées et approuvées par l'organe directeur avant d'être publiées sur le site Web public de la LEA.

Veuillez tenir compte des éléments suivants lorsque vous remplissez l'addenda :

- Veiller à ce que la LEA utilise plusieurs modèles d'engagement proposés aux parties prenantes. Les exemples peuvent inclure des sondages, des réunions de comité en personne ou virtuelles, des assemblées publiques ou d'autres opportunités d'engagement inclusif.
- Les LEA devraient impliquer tous les groupes concernés identifiés dans le cadre de consultations significatives lors de l'élaboration du plan et lors de toute révision ou mise à jour importante du plan.
- Le nombre de parties prenantes impliquées doit représenter la composition des étudiants. Par exemple, si les étudiants handicapés représentent 15 pour cent des étudiants, alors 10 à 20 pour cent des répondants devraient représenter ce sous-groupe.
- Assurez-vous que l'engagement des parties prenantes a eu lieu avant l'élaboration/la révision du plan.
- La LEA doit impliquer le ministère de la Santé dans l'élaboration et la révision du plan. Ce n'est pas la même chose que de fournir au ministère de la Santé des numéros COVID-19.
- Les plans doivent explicitement aborder chaque point de la question 3 concernant les politiques et stratégies du district.
- Les plans nécessitent l'approbation du conseil local et une publication publique.
- Les LEA doivent mettre à jour le *Plan de retour en toute sécurité à l'enseignement en personne et à la continuité des services* au moins tous les six mois jusqu'au 30 septembre 2023, solliciter l'avis du public sur le plan et toute révision, et prendre en compte ces apports. Toutes les révisions doivent inclure une explication et une justification des raisons pour lesquelles les révisions ont été effectuées.
- Toutes les révisions doivent inclure une explication et une justification, avec une consultation publique significative et dans un format compréhensible. L'American Rescue Plan (ARP) Act exige que les LEA publient leurs plans de santé et de sécurité en ligne dans une langue que les parents/tuteurs peuvent comprendre ou, s'il n'est pas possible de fournir des traductions écrites à une personne ayant une maîtrise limitée de l'anglais, qu'ils soient traduits oralement. . Le plan doit

également être fourni dans un format alternatif accessible, sur demande, par un parent qui est une personne handicapée telle que définie par l'Americans with Disabilities Act.

Retour en toute sécurité à l'instruction en personne et Addenda au plan de continuité des services

Le Fonds de secours d'urgence 3.0 pour les écoles élémentaires et secondaires (ESSER 3.0) en vertu de l'American Rescue Plan (ARP) Act de 2021, Public Law 117-2, a été promulgué le 11 mars 2021. Financement fourni aux États et aux agences éducatives locales (LEA) aide à rouvrir en toute sécurité et à maintenir le fonctionnement sûr des écoles et à faire face à l'impact de la pandémie de coronavirus sur les élèves du pays.

À l'automne 2021, les LEA ont élaboré et rendu public un plan de retour en toute sécurité à l'enseignement en personne et à la continuité des services. Tous les plans ont été élaborés à la suite d'une consultation publique significative auprès des groupes de parties prenantes. Les LEA sont tenues de mettre à jour le plan tous les six mois jusqu'au 30 septembre 2023, et doivent solliciter l'avis du public sur le plan et toute révision et doivent prendre en compte ces apports. Les LEA doivent également examiner et mettre à jour leurs plans et s'assurer qu'ils s'alignent sur tout changement important apporté aux recommandations du CDC pour les écoles K-12. Comme pour l'élaboration du plan, toutes les révisions doivent être éclairées par les commentaires de la communauté et examinées et approuvées par l'organe directeur avant d'être publiées sur le site Web public de la LEA.

Les informations suivantes sont destinées à mettre à jour les parties prenantes et à répondre à l'exigence.

Nom LEA : Comté de Williamson

Date : 23/08/2023

1. Décrivez comment la LEA a continué à s'engager dans des consultations significatives avec les parties prenantes dans l'élaboration du plan révisé.

Nous continuons de collaborer avec notre conseil consultatif sur la santé, les cadres supérieurs, les directeurs et la communauté. Notre plan fonctionne bien et nous avons communiqué qu'aucun changement n'est nécessaire pour cette dernière année des exigences de ce plan.

2. Décrivez comment la LEA a engagé le service de santé dans l'élaboration du plan révisé.

Le district a fait appel à l'hôpital local, au centre médical Williamson et à d'autres médecins consultants qui font également partie de notre comité consultatif sur la santé. Nous avons utilisé les directives des services de santé locaux et étatiques et révisé nos directives en matière de maladies et nos stratégies d'atténuation autant que possible et pratique lorsque les changements ont été apportés au niveau de l'État au cours des années passées. Nous n'avons aucun changement nécessaire pour le moment.

3. Indiquez dans quelle mesure la LEA a mis à jour les politiques adoptées et une description de ces politiques pour chacune des stratégies de santé et de sécurité suivantes.

<i>Aménagements appropriés pour les enfants handicapés en ce qui concerne les politiques de santé et de sécurité</i>
Nous avons annoncé l'année dernière que la commission scolaire avait approuvé un protocole COVID-19 visant à fournir des aménagements aux étudiants handicapés afin qu'ils aient une chance égale de participer aux programmes, avantages et services WCS, comme l'exige la loi.
<i>Distanciation physique (p. ex. utilisation de cohortes/podding)</i>
Nous avons continué à utiliser des groupes de cohortes et des poddings lorsque cela est possible. Pas nécessaire actuellement.
<i>Lavage des mains et étiquette respiratoire</i>
Aucun changement – Veuillez consulter le modèle initialement approuvé de l'automne 2021.
<i>Nettoyer et entretenir des installations saines, notamment en améliorant la ventilation</i>
Aucun changement – Veuillez consulter le modèle initialement approuvé de l'automne 2021.
<i>Recherche des contacts combinée à l'isolement et à la quarantaine</i>
L'année dernière, nous avons signalé que nous avons mis à jour nos directives en matière de maladie conformément aux directives du CDC concernant les délais d'isolement en cas d'infection. À cette époque, nous avons ajusté nos directives en matière de maladie pour ne plus refléter les quarantaines basées sur l'État qui n'effectue plus de recherche des contacts. Aucun nouveau changement n'est nécessaire pour le moment.
<i>Tests de diagnostic et de dépistage</i>
Dans le passé, nous avons mis à la disposition du personnel des kits d'autotest COVID-19. Ceux-ci ne sont plus disponibles.
<i>Efforts pour fournir des vaccins aux éducateurs, aux autres membres du personnel et aux étudiants, si éligibles</i>
Aucun changement – Veuillez consulter le modèle initialement approuvé de l'automne 2021.
<i>Port universel et correct des masques</i>
La commission scolaire a voté en novembre 2021 pour ne pas exiger de masques dans les WCS.

4. Fournir une description actuelle de la façon dont la LEA assure la continuité des services, y compris, mais sans s'y limiter, les services qui répondent aux besoins académiques des étudiants et aux besoins sociaux, émotionnels, de santé mentale et autres des étudiants et du personnel, qui peuvent inclure des services de santé et de restauration des étudiants. .

Nous veillons actuellement à ce que tous les services soient entièrement ouverts et disponibles. Le district a réussi à maintenir toutes les écoles ouvertes pour l'enseignement en classe, seules quelques classes d'éducation spécialisée pour la petite enfance étant éloignées pendant quelques jours au cours de l'année scolaire 2022-23. Nous avons continué avec une gamme complète d'activités parascolaires et un programme complet de nutrition scolaire. La fréquentation du district se situe en moyenne dans le centile du milieu des années 90. Notre programme de garde d'enfants avant et après l'enfance a également continué à fonctionner.